

6.—Finances des écoles élémentaires et secondaires régies par les provinces, années financières provinciales terminées en 1949, 1950 et 1951.—fin

Province et année	Gouvernements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources	Revenu courant total déclaré	Dettes obligataires ¹
	\$	\$	\$	\$	\$
Nouveau-Brunswick—					
1949.....	4, 198, 173 ¹	5, 487, 746 ²	..	9, 685, 919 ³	..
1950.....	4, 858, 332 ¹	6, 660, 199 ²	..	11, 518, 531 ³	..
1951.....	4, 774, 407 ¹	7, 024, 416 ²	..	11, 798, 823	..
Québec—					
1944.....	6, 768, 395	23, 554, 568	2, 015, 294	32, 338, 257	72, 618, 071
1951.....	15, 910, 137	50, 579, 638	2, 479, 097	68, 968, 872	54, 138, 073
Ontario—					
1949.....	37, 558, 062	61, 646, 259 ⁴	3, 516, 346	102, 720, 667	83, 877, 272
1950.....	42, 661, 144	73, 195, 577 ⁴	2, 906, 755	118, 763, 476	108, 880, 392
1951.....	47, 355, 143	91, 569, 593 ⁴	3, 776, 308	142, 701, 044	144, 648, 251
Manitoba—					
1949.....	4, 206, 665	11, 442, 421	588, 611	16, 237, 697	6, 440, 174
1950.....	4, 086, 810	12, 875, 011	343, 165	17, 304, 986	10, 265, 632
1951.....	4, 347, 543	13, 967, 343	333, 655	18, 648, 541	12, 520, 784
Saskatchewan—					
1949.....	5, 825, 433	15, 751, 617	340, 594	21, 917, 644	4, 382, 943
1950.....	6, 919, 369	16, 372, 024	367, 659	23, 659, 052	5, 212, 399
1951.....	7, 466, 027	17, 750, 804	404, 685	25, 621, 516	5, 815, 690
Alberta—					
1949.....	6, 445, 559	17, 781, 887	421, 073	24, 648, 519	15, 804, 214
1950.....	7, 794, 234	19, 619, 264	481, 376	27, 894, 874	20, 200, 574 ³
1951.....	9, 717, 500	21, 879, 905	775, 068	32, 372, 473	26, 971, 892
Colombie-Britannique—					
1949.....	13, 450, 668	14, 451, 889	1, 631, 785 ³	29, 534, 342 ³	..
1950.....	14, 794, 397	16, 683, 852	874, 219	32, 352, 468	..
1951.....	18, 198, 218	22, 295, 568	1, 392, 793	41, 886, 579	..

¹ Chiffre net après déduction du fonds d'amortissement. ² Estimation. ³ Comprend les contributions aux traitements des instituteurs et, au Nouveau-Brunswick, les subventions versées aux écoles par la Commission de l'enseignement professionnel. ⁴ Comprend les sommes prélevées par les comtés et les subventions des townships aux traitements des instituteurs des écoles publiques rurales.

Sous-section 2.—Écoles élémentaires et secondaires privées

Les écoles privées comprennent toutes les écoles non régies par une commission nommée officiellement ou élue par le public. Sauf au Québec, elles ne bénéficient pas de subventions publiques. L'enseignement y est semblable à celui des écoles publiques, sauf qu'on y peut cultiver davantage la musique, les arts, etc. Dans les écoles à régie religieuse, l'instruction religieuse reçoit plus d'attention. Dans la plupart des provinces, les écoles privées sont plus ou moins inspectées ou réglementées par le ministère de l'Instruction publique.

Sur les 835 écoles privées faisant rapport en 1951, le Québec en comptait 511, l'Ontario 121, les provinces des Prairies 126, la Colombie-Britannique 39 et les provinces Maritimes 38. Parmi les 5,194 instituteurs de plein temps, 1,278 étaient des hommes. En dehors du Québec, le traitement des instituteurs laïques variaient de \$1,000 à \$5,000 pour les femmes et de \$1,200 à \$8,000 pour les hommes, leur traitement médian s'établissant respectivement à \$1,874 et \$2,700.

Dans ces écoles, environ 65 p. 100 des élèves suivaient le cours élémentaire, soit 40,000 filles et 26,000 garçons. A l'échelon secondaire, on comptait 21,000 filles et 14,000 garçons.